

Division des examens et concours

Bureau des concours

DIEC 3.04

Affaire suivie par : Joël PACHECO

Tél: 0442917170

Mél: joel.pacheco@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix en Provence cedex 1

Académie d'Aix-Marseille

CRPE Session 2021

Concours externe et Troisième Concours public et privé

RAPPORT DE JURY ACADÉMIQUE

Présidence : Christian PATOZ, IA-DASEN de Vaucluse

Quelques chiffres :

Pour cette session 2021, 462 postes sont offerts dans l'académie d'Aix-Marseille :

- 420 au concours externe public,
- 20 au troisième concours public,
- 22 au concours externe privé.

L'absentéisme aux épreuves écrites se maintient à un niveau élevé puisque :

- au concours externe public, 1349 candidats se sont présentés sur 4097 candidats inscrits (soit 67% d'absents),
 - au troisième concours public, 141 candidats se sont présentés sur 650 inscrits (près de 78% d'absents),
- au concours externe privé, 120 candidats se sont présentés sur 652 candidats inscrits (soit 81% d'absents).

Le jury d'admissibilité, réuni le 5 mai 2021, a déclaré le nombre d'admissible suivant :

- 698 admissible pour le concours externe public,
- 43 admissible pour le concours externe privé,
- 52 admissible pour le troisième concours public.

Le présent rapport a pour ambition première de donner aux futurs candidats les pistes nécessaires pour préparer efficacement ce concours et pour diriger leurs efforts en vue de la réussite.

Epreuve écrite de français

Pour l'épreuve de français, les résultats sont les suivants :

- Concours externe public : la moyenne est de 11,2 sur 20,
- Troisième concours public : la moyenne est de 10,4 sur 20,
- Concours externe privé : la moyenne est de 11,6 sur 20.

L'épreuve de français du CERPE, session 2021, a eu lieu le 12 avril. Une réunion pour harmoniser le barème et pour diffuser les modalités de la correction s'est tenue avec l'ensemble du jury le 23 avril. La correction des copies dématérialisées s'est déroulée du 26 au 30 avril. La double correction a été faite par un binôme composé d'un inspecteur, d'un conseiller pédagogique ou d'un enseignant du premier degré et d'un enseignant du second degré (de collège ou de lycée professionnel). Les correcteurs appartenaient à l'enseignement public et à l'enseignement privé puisque les deux concours public/privé sont désormais corrigés ensemble.

Description de l'épreuve de français :

L'épreuve dure quatre heures et son objectif est très clairement précisé dans l'arrêté :

« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français. »

L'épreuve se divise en trois parties :

- <u>La première partie</u> est une question relative à un corpus de textes, laquelle est notée sur 11 points. Cette année la question était :
- « Vous analyserez la manière dont est présentée l'expérience de la solitude. »

Texte 1 : Jean-Jacques ROUSSEAU, extrait de la cinquième promenade, Rêveries du promeneur solitaire (1782),

Texte 2: Guy de MAUPASSANT, Solitude (1883),

<u>Texte 3</u>: Michel TOURNIER, Vendredi ou les limbes du Pacifique (1967),

Texte 4 : Sylvain TESSON, Dans les forêts de Sibérie (2011).

- <u>La deuxième partie</u> est consacrée à la connaissance de la langue et notée sur 11 points. Cette année, le premier exercice portait sur la nature et la fonction de pronoms soulignés. Le deuxième invitait les candidats à distinguer la proposition principale et les propositions subordonnées puis à indiquer la nature et la fonction de ces dernières. Il fallait ensuite donner le temps et le mode des verbes soulignés et justifier leur emploi. Dans un autre, il s'agissait de relever les participes passés de l'extrait de Michel Tournier et de justifier leur terminaison. Enfin, une question sur le lexique traitait de l'analyse de la formation du verbe « avilir » dans le texte de Sylvain Tesson ; deux mots de la même famille de ce dernier, ainsi que le sens en contexte étaient demandés.
- <u>La troisième partie</u>, notée sur 13 points, est une analyse critique à partir de supports pédagogiques. Cette année, le contexte proposé portait sur le domaine « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions dans une classe de GS ». Les documents permettaient d'examiner la démarche de l'enseignant à partir d'un type d'écrit, le récit de randonnée (album *La Chenille et les animaux sauvages*, Laura Rossano, Seuil Jeunesse, 2005) dont un extrait était donné. Le second décrivait la séquence élaborée par l'enseignant et le dernier listait des outils de référence mis à la disposition des élèves : affichages, outils à manipuler, extraits du classeur individuel. Quatre questions étaient posées : la première portait sur le domaine traité et les compétences travaillées, la seconde sur les caractéristiques et l'intérêt du récit de randonnée, la troisième sur l'analyse des choix de l'enseignant dans sa séquence et la dernière sur les conditions à mettre en place pour l'utilisation des outils de référence.

Les 5 points restants permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note égale ou inférieure à 10 sur 40 est éliminatoire.

Un corrigé national a été diffusé et une commission d'entente académique composée d'un IEN, d'un conseiller pédagogique du 1^{er} degré, d'un professeur du second degré et d'un IA-IPR de Lettres a établi un barème pour chacune des questions.

Remarques des correcteurs sur cette épreuve :

Remarques générales :

Les copies témoignent, pour la majorité d'entre elles, d'un fort investissement des candidats dans leur préparation et, comme en 2020, les bonnes copies sont en nombre satisfaisant. Cependant, le jury rappelle l'indispensable nécessité de rédiger une copie lisible, tant pour la graphie (écrire une ligne sur deux sur les copies à petits carreaux est recommandé par les correcteurs) que pour la correction de la langue. En effet, les qualités rédactionnelles demeurent essentielles pour ce concours visant à recruter de futurs experts qui auront en charge d'apprendre la langue aux plus jeunes de nos élèves.

C'est pourquoi, dans la partie réservée à l'évaluation de la correction de la langue sur 5 points, les correcteurs ont fortement pénalisé les copies dont l'orthographe, ainsi que la syntaxe n'étaient pas satisfaisantes. Trop d'erreurs apparaissent encore sur les homophones grammaticaux a/à, sur les terminaisons verbales et sur les accords dans le GN; il arrive encore fréquemment que les mots soient écrits sans accents. Il importe enfin d'écarter tout jargon inutile et de résister à certaines modes langagières: la clarté et la rigueur de l'expression sont toujours valorisées par les jurys.

Si plus de 40 % des copies obtiennent entre 4 et 5 points, le jury insiste, comme il l'a fait en 2020, sur la marge de progression encore possible, la moyenne se situant cette année à 3,56 / 5.

1ère partie : question relative aux textes proposés (moyenne générale : 5,95/11)

Dans l'ensemble, cette première partie a été beaucoup mieux appréhendée par les candidats que les années précédentes, montrant que beaucoup se sont bien préparés aux exigences de cet exercice particulier et ont suivi les conseils donnés dans les précédents rapports. Dans les copies qualifiées de satisfaisantes par les jurys apparaissent les points suivants : une introduction dans laquelle tous les textes sont présentés (nom de l'auteur, titre de l'œuvre souligné, idée directrice du texte), une problématique et un plan clairement énoncés, un développement des idées qui met en valeur la clarté du raisonnement (suivi du plan annoncé dans l'introduction, sous-parties mises en relief par un alinéa et révélant les nuances de la pensée et du thème développé) et qui permet une réelle mise en résonance des textes, une courte conclusion qui répond à la problématique posée en introduction. Concernant l'énoncé de la problématique, le jury déplore tout de même l'emploi erroné de l'interrogation directe ou indirecte. Les candidats ont pris en compte cette année la totalité du corpus et se sont efforcés de faire dialoguer les textes entre eux, évitant ainsi toute juxtaposition stérile. Certains, malheureusement trop rares, ont proposé une analyse stylistique intéressante en lien avec la question posée. Ainsi ont été analysés, par exemple, les métaphores dans le texte de Michel Tournier ou le rythme ternaire présent dans celui de Rousseau. Les copies de ces candidats ont été valorisées et c'est un critère qui a permis de les départager. Le recours aux citations, leur insertion dans le paragraphe et leur exploitation dans l'analyse du texte demeurent également une difficulté. En effet, elles sont soit inexistantes, soit recopiées sans aucune analyse ni lien avec le thème développé. Elles ne permettent pas de montrer la compréhension fine des textes en jeu. Cette épreuve n'est pas une épreuve de CAPES de Lettres, nous ne recrutons pas des spécialistes, mais on peut attendre de la part des futurs professeurs des écoles, un minimum de compétences dans le domaine de la sensibilité littéraire, une capacité à interpréter, cela afin de transmettre aux élèves le goût de la lecture intelligente.

Le corpus proposé aux candidats présente des textes variés (deux essais et deux récits : un extrait d'une nouvelle et celui d'un roman). Il se déploie sur un empan temporel significatif (du XVIIIème siècle avec le philosophe Rousseau au XXIème siècle à travers le texte de Sylvain Tesson reprenant, dans un jeu d'intertextualité, les idées

de Rousseau et celles de Michel Tournier). Ce corpus permet de découvrir des conceptions différentes de la solitude et de s'interroger sur notre perception du monde. Finalement chacun de ces textes amène à réfléchir à la notion d'humanité. Les candidats ont montré, cette année, une compréhension assez fine des textes. Sans doute leur culture littéraire, ainsi que le choix de textes patrimoniaux prenant toute leur place dans les programmes du cycle 4, leur ont permis d'en comprendre les enjeux.

Dans le premier texte, extrait de la cinquième promenade des *Rêveries du promeneur solitaire*, Rousseau se livre à une forme d'introspection et de réflexion sur la solitude présentée ici positivement : elle permet en effet de rentrer en soi-même, d'éprouver un sentiment de paix et de contentement, de se sentir pleinement exister. Elle ouvre la porte vers la méditation et la rêverie. Mais Rousseau analyse les conditions nécessaires à cette expérience heureuse de la solitude : elle n'est pas donnée à tous, car la plupart des hommes sont continuellement en proie à l'agitation et aux passions et ne peuvent goûter les charmes de la solitude. Il faut à la fois des conditions extérieures et des conditions intérieures : un environnement calme, mais non totalement figé ni mortellement silencieux, et une « imagination riante ». La solitude ne devient féconde et heureuse que si le « mouvement se fait en dedans de nous », par la rêverie. La plupart des candidats ont parfaitement appréhendé les enjeux de ce texte.

C'est sans aucun doute sur l'analyse du texte de Maupassant que les plus nombreux contresens ont été commis. Une lecture plus attentive de cet extrait de la nouvelle *Solitude* aurait permis aux candidats de les éviter. Cette nouvelle met en scène deux personnages, le narrateur, qui reste silencieux, et un vieil ami. Au cours d'une promenade nocturne sur les Champs-Élysées, cet ami se livre à une réflexion philosophique sur la solitude irréductible de l'être humain. L'homme est éternellement seul et tous ses efforts qui tendent à fuir la solitude sont vains. Cette expérience douloureuse de cet état est mise en valeur par la métaphore riche du « souterrain sombre ». L'amour même est un leurre et ne peut rompre la solitude inhérente à la nature de l'homme. Seuls les simples d'esprit n'en souffrent pas, et les poètes qui peuplent leur vie de rêves. Trop de candidats n'ont pas perçu la dimension ontologique de la solitude définie par cet auteur. D'autre part, des confusions portant sur la distinction entre l'auteur, le narrateur et les personnages sont préjudiciables pour de futurs enseignants. On aurait aimé que la métaphore du « souterrain sombre » soit exploitée afin de définir l'expérience de la solitude décrite par le personnage.

Le troisième texte est une page du journal que tient Robinson Crusoé sur son île Speranza. Il s'y livre à une analyse de sa situation, de son rapport à la solitude et aux effets de celle-ci sur lui. La solitude absolue dans laquelle il est plongé tend à le déshumaniser, à lui faire perdre peu à peu ce qui le fait homme, ses habitudes, ses rites, sa perception du monde, sa confiance en ses propres facultés, voire son langage. L'absence de tout interlocuteur, de toute forme d'interaction avec autrui le fait plonger dans des ténèbres affectives mais également intellectuelles et sensorielles. Ce troisième texte a été parfaitement compris par les candidats. Les jurys ont apprécié les copies qui ont analysé l'image du phare qui interroge le rapport à autrui et de façon plus générale, le rapport au monde.

Le dernier texte est le récit d'une expérience réelle, d'une solitude choisie par l'auteur qui a vécu plusieurs mois en ermite dans une cabane en Sibérie. Il tient un journal dans lequel il analyse sa situation et son rapport à la solitude et au monde qui l'entoure. Ses réflexions s'inspirent également de lectures qu'il cite (Tournier, Rousseau) et de saints ou sages qui ont pratiqué l'érémitisme (St François d'Assise, Bouddha). Tesson évoque la libération que constitue la solitude quand on n'est plus sous le regard des autres, mais aussi le danger de relâchement déshumanisant qu'elle constitue. Il évoque les difficultés ou les souffrances qui tiennent moins pour lui à l'ennui qu'à l'impossibilité de partager la beauté de l'instant avec un être aimé. Enfin, il souligne la posture qu'adopte naturellement l'ermite. Dans l'âpreté de la solitude, le solitaire gagne à être bienveillant et attentif au monde qui l'entoure. Il développe ainsi bonté pour les animaux, mansuétude pour l'humanité et émerveillement devant la nature.

Ce dernier texte, par le jeu de l'intertextualité, permet être aisément mis en résonnance avec ceux de Rousseau et Michel Tournier, ce que de nombreux candidats ont montré de façon satisfaisante.

Un plan en deux parties a été jugé parfaitement acceptable par les correcteurs à condition que les candidats présentent une mise en relation complète des textes. Ce type de plan entraîne cependant des propositions parfois schématiques et trop antithétiques : première partie consacrée aux aspects positifs de la solitude et la seconde sur les effets négatifs. Il faut veiller à éviter cette dérive du plan en deux parties, afin de rendre compte de manière dynamique et fine de la richesse, de la complexité et des nuances des idées développées dans les textes proposés. Les correcteurs déplorent que de nombreuses copies ne développent pas toutes les idées d'un même texte. Ainsi, le texte de Maupassant a souvent été délaissé : la référence à Musset et plus largement, à la création littéraire née de cette solitude, pourtant essentielle, est absente d'un très grand nombre de copies.

Voici un exemple de plan qui a été développé et qui a permis une approche synthétique pertinente des textes : 1) L'épreuve de la solitude/ la solitude destructrice 2) L'attrait de la solitude/ une solitude féconde.

Nous insistons encore sur la nécessité, pour réussir cette partie de l'épreuve, de connaître les grands textes de la littérature et d'avoir quelques notions sûres d'histoire littéraire. On n'attend pas du candidat qu'il replace le sujet dans les débats de société contemporains ni qu'il envisage des enjeux didactiques et pédagogiques, ce qui a trop souvent encore été le cas. Il s'agit bien d'évaluer sa culture littéraire et sa capacité à analyser et interpréter des textes littéraires.

Le jury a eu en revanche grand plaisir à lire certaines copies qui ont montré la maîtrise de savoirs littéraires chez certains candidats.

2ème partie : connaissance de la langue (moyenne générale : 6,60/11)

Cette partie de l'épreuve a été traitée de façon très satisfaisante. Les correcteurs notent que de nombreuses copies font état d'une bonne maîtrise de l'étude de la langue. Les notions de grammaire convoquées étaient classiques, incontournables : la nature et la fonction de pronoms déjà soulignés, les délimitations des propositions, la nature et la fonction des propositions subordonnées, les modes et les temps des verbes soulignés et la valeur d'emploi de ces derniers, l'analyse de la formation d'un mot et l'explication de son sens en contexte.

Comme les années antérieures, nous rappelons aux candidats qu'il faut veiller à la présentation des réponses. Le recours au tableau est vivement apprécié par les correcteurs et rend plus aisée l'appréciation de la qualité du raisonnement grammatical.

Afin de guider au mieux les futurs candidats au CRPE, voici quelques points à améliorer relevés par les jurys dans les différentes copies :

- dans la première question, les pronoms étant déjà soulignés, le jury attendait des éléments de réponse précis. Ainsi, « pronom personnel » ne pouvait suffire pour la nature grammaticale du pronom « on ». D'autre part, pour les fonctions sujet, COD et COI, il est impératif de préciser le verbe. Ainsi, la réponse attendue pour le pronom interrogatif est : « sujet du verbe « dîner » ». Enfin, il convient de ne pas confondre la fonction du pronom relatif dans la proposition subordonnée et la fonction de la proposition subordonnée relative dans la phrase.
- la deuxième question invitait les candidats à délimiter les différentes propositions et à donner la nature et la fonction des subordonnées. De très nombreux candidats ont obtenu la totalité des points attribués à cette dernière. Si quelques-uns ont confondu les natures et les fonctions ou ont donné des natures et des fonctions de subordonnées totalement improbables et très inquiétantes pour un futur professeur des écoles, cette question a souvent été bien préparée. Alors que les propositions subordonnées sont assez bien délimitées, des erreurs récurrentes apparaissent sur la proposition principale ; ainsi, très souvent, le complément « à toutes les félicités humaines » a été retiré de cette dernière. Nous invitons les candidats à écrire, à chaque fois, la totalité des propositions car les points de suspension ne permettent pas de vérifier la délimitation correcte de celles-ci. S'il y a une quelconque ambiguïté, le jury ne peut pas attribuer les points. Enfin, la fonction « complément de l'antécédent/du nom » ou « expansion du nom » pour la subordonnée relative doit être précisée par le relevé de cet antécédent ou de ce nom.
- la troisième question portait sur l'identification des modes et des temps des verbes soulignés et la valeur d'emploi de ces derniers. Les modes et les temps sont globalement bien identifiés mais les valeurs paraissent plus approximatives. En effet, l'analyse de la valeur des temps a été un point particulièrement peu réussi par de nombreux candidats qui se sont bornés à réciter les valeurs principalement attribuées à tel ou tel temps sans étudier la valeur de celui-ci dans le texte. Par exemple, on ne pouvait pas dire que le passé simple avait, ici, pour valeur : « action rapide ».
- la quatrième question attirait l'attention des candidats sur l'accord des participes passés. On aurait pu s'attendre à une grande réussite face à une question aussi incontournable que celle-ci. Or peu nombreux sont les candidats qui ont obtenu la totalité des points. Cela est le fait d'un manque de rigueur dans l'analyse des accords. Il est absolument nécessaire de donner l'auxiliaire employé, puis d'expliciter le plus précisément possible la règle d'accord en jeu. On peut également attendre des candidats une connaissance experte des règles d'accord du

participe passé. Trop peu ont montré que le participe passé « gratifiés » s'accordait en genre et en nombre avec le COD « que » antéposé ayant pour antécédent le pronom « ceux ». Cette réponse très précise a été bonifiée et a permis de départager les candidats.

- le lexique était l'objet de la dernière question. Très peu de candidats ont obtenu une note correcte à celle-ci. Les jurys déplorent la méconnaissance des préfixes d'origine latine (confusion entre les préfixes *a*- privatif et *ad*- latin, vers), ainsi que le découpage fantaisiste du mot qui a donné lieu à des définitions déroutantes pour des candidats qui souhaitent enseigner la langue française. Beaucoup confondent encore les mots de la même famille avec les synonymes. Dans le cadre de la préparation aux nouvelles épreuves de ce concours, nous invitons vivement les candidats à développer leurs connaissances lexicales ; ils trouveront grand intérêt à consulter les fiches Lexique et culture qu'ils pourront trouver sur Eduscol. ¹

Comme les années précédentes, nous recommandons aux candidats, pendant leur préparation au concours, la fréquentation assidue d'une grammaire universitaire de référence, ainsi que de la terminologie grammaticale qu'ils trouveront également sur Eduscol. ²

C'est à ce moment du rapport et avec grand plaisir cette année encore, que nous citerons celui des années précédentes pour « féliciter certains candidats pour la rigueur de leurs analyses sur la langue, lesquelles traduisent le sérieux et l'efficacité d'une préparation manifestement bien conduite » et pour nous réjouir « qu'ils puissent être bientôt en situation d'enseigner la langue aux jeunes élèves, avec les meilleures chances d'y parvenir. »

3ème partie (moyenne générale : 5,96/13):

Les correcteurs ont souligné la qualité de nombreuses copies qui citaient précisément les textes officiels et témoignaient également d'une bonne connaissance des programmes de la maternelle. Le vocabulaire didactique et pédagogique est apparu bien maîtrisé dans un grand nombre de copies. Les candidats ont pour la plupart suivi une préparation de qualité, ce que leurs réponses manifestent. Ainsi, la plupart ont pu aisément décrire les caractéristiques du récit de randonnée demandées dans la seconde question, preuve qu'ils se sont approprié ces écrits très spécifiques proposés en maternelle.

Toutefois, cette troisième partie du sujet demeure, comme les années précédentes, la moins réussie : ce résultat est d'autant plus paradoxal qu'il s'agit des questions où le candidat doit se projeter dans son futur métier. Les éléments ci-dessous ont donc pour objectif de l'aider à dépasser des difficultés récurrentes, dont certaines peuvent être aisément résolues.

Le jury renouvelle le conseil formulé l'an passé : les candidats doivent prendre le temps de lire très attentivement les supports soumis à leur réflexion et les mots-clés des consignes qui les accompagnent. Ainsi, la dernière question portait sur les conditions d'utilisation des outils proposés aux élèves et non sur une analyse de ces outils que des candidats ont pourtant effectuée. Les candidats doivent s'épargner de longs développements hors sujet qui ne leur permettent pas de gagner des points mais leur font perdre du temps dans une épreuve dense dont la durée n'est que de quatre heures. Deux exemples peuvent être donnés : certains candidats présentent le corpus proposé dans cette troisième partie, ce qui n'est pas attendu ; la première question portait sur le domaine traité : *Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions*. Certains candidats ont listé les domaines du socle (qui ne commence qu'au cycle 2), voire les ont décrits. D'autres n'ont pas distingué le domaine des attendus et des objectifs. Enfin, cette question appelait une réponse synthétique qui pouvait être énoncée dans le cadre d'un tableau ou de formulations successives présentées avec des tirets. Ce type de réponse est d'ailleurs encouragé par les jurys lorsque la question s'y prête aisément. Cet effort de précision et de clarification, corollaire d'efficacité, est indispensable : il importe d'organiser sa réflexion de manière rigoureuse et d'en faire état dans ses réponses.

¹ https://eduscol.education.fr/255/lexique-et-culture

 $^{^2} https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Programmes/52/6/Livre_Terminologie_grammaticale_web_1308526.pdf$

Le jury remarque une nouvelle fois que porter un regard critique sur les choix didactiques opérés par l'enseignant reste encore une source de difficultés pour un grand nombre de candidats. Ainsi, la troisième question demandait d'analyser et d'apprécier les choix de l'enseignant dans ce qu'il nomme « la phase d'exercice ». Était donc attendue une analyse critique et non la description à laquelle la plupart des candidats se sont livrés (la moyenne obtenue à cette question est d'ailleurs particulièrement basse). Or, si l'on prend comme exemple la phase orale de la séquence, le fait de laisser le choix de l'animal aux élèves était judicieux car cela favorise l'engagement dans l'activité et l'appropriation d'un vocabulaire déjà travaillé. Mais la prise de parole individuelle, suscitée par l'activité, nécessitait une organisation spécifique qui n'est pas présente dans le descriptif de la séquence. De même, pour la phase écrite, bien peu de candidats ont interrogé le choix de l'enseignant de limiter la dictée à l'adulte aux seuls élèves en difficulté, cette dernière notion pouvant d'ailleurs être questionnée, la maternelle évaluant positivement les progrès de chaque enfant plus que sa distance à une norme scolaire.

Pour cette 3^{ème} partie, le jury formule les conseils suivants :

- En didactique, une connaissance précise des programmes et des attendus contribuera à identifier rapidement les enjeux du contexte pédagogique. Il conviendra de savoir distinguer le socle commun et les programmes, les attendus de fin de cycle et les repères de progressivité.
- L'observation de séquences en classe permettra de s'entraîner également à l'analyse et aiguisera le sens critique.
- Il convient de répondre précisément aux questions et ne pas chercher à montrer des connaissances sans rapport avec ce qui est demandé. Les savoirs didactiques et pédagogiques doivent être formulés clairement. Toute notion didactique ou pédagogique énoncée dans une réponse doit être maîtrisée.

Epreuve écrite de mathématiques

L'épreuve écrite de mathématiques, d'une durée de 4 heures, est notée sur 40 points.

Elle vise à évaluer la maîtrise et le recul des candidats sur des notions utiles à l'enseignement des mathématiques à l'école maternelle et primaire. Elle est composée de trois parties :

- la première, notée sur 13 points, est un problème faisant appel à des connaissances de l'école et du collège. Elle permet particulièrement d'apprécier la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile;
- la deuxième, notée sur 13 points, est composée d'exercices indépendants qui complètent la première partie en termes de connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège ;
- la troisième, notée sur 14 points, permet d'évaluer la capacité du candidat à maitriser des notions présentes dans des situations d'enseignement et à analyser des productions d'élèves au niveau de l'école maternelle et primaire.

Notons de plus que :

- 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat ;
- une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Quelques éléments statistiques

Lors de la session 2021, 1 610 candidats sur 5 400 inscrits se sont présentés à l'épreuve écrite de mathématiques : 1 349 au titre du concours externe public, 120 au titre du concours externe privé et 141 au titre du troisième concours. Lors de cette session qui s'est déroulée dans des conditions sanitaires redevenues plus habituelles, le nombre de d'inscriptions a sensiblement augmenté. Cela est en partie lié à la possibilité donnée aux candidats de s'inscrire dans plusieurs académies. Cependant, malgré la hausse du nombre global de postes, le nombre de présents est en recul. Mécaniquement cela réduit le nombre de candidats présents par poste ouvert. Sur l'ensemble des trois concours, il est de 3,5 environ, soit un de moins que l'an dernier.

En ce qui concerne les résultats obtenus, les moyennes de cette session s'élèvent à 26,4/40 pour le concours externe public, 24,3/40 pour le concours externe privé et 21,9/40 pour le troisième concours. Ces résultats sont en hausse de plus de trois points par rapport à ceux de la précédente session. La difficulté raisonnable du sujet ainsi qu'une préparation sérieuse de la grande majorité des candidats au cours de cette année particulière expliquent en grande partie cette hausse.

Avec 72 copies en dessous de 10/40, le nombre de notes éliminatoires est en nette hausse cette année avec un taux de 3,1 % pour le concours externe public, 6,7 % pour le concours externe privé et 15,6 % pour le troisième concours. Ce sont les taux les plus hauts des quatre dernières sessions. Combinés aux précédentes informations sur les moyennes, ils contribuent à la hausse de 0,3 de l'écart type qui atteint 7,9 pour cette session. Cette hausse confirme que le barème appliqué par le jury en amont des épreuves orales a permis de bien départager les candidats. Avec une étendue de la série des notes de 39,5 points sur les 40 disponibles, l'échelle de notation a été utilisée dans sa quasi-totalité et chacune des trois parties a été discriminante.

Analyse du sujet et des productions des candidats

Comme les années précédentes, la qualité syntaxique et le soin apporté à la présentation des copies sont très satisfaisants, la grande majorité des candidats s'appliquant à expliciter leurs démarches par des phrases explicatives. Hormis quelques rares problématiques de maîtrise de la langue qui ont été pénalisées, les rédactions qui manquent de clarté sont généralement dues à une maîtrise trop approximative des notions mathématiques en jeu et du vocabulaire mathématique propre à ces notions. Le jury encourage donc vivement les candidats à s'approprier davantage ces éléments nécessaires à l'enseignement de cette discipline.

Le sujet aborde un grand nombre de connaissances et capacités du programme dans des exercices dont les questions sont de natures variées : flash, intermédiaires ou à prise d'initiatives. Dans ces dernières, les compétences « chercher » et « communiquer » ont été, cette année encore, particulièrement valorisées par le jury en plus des autres qualités mathématiques exprimées au travers des productions complètes ou incomplètes proposées. En conséquence, l'absence d'engagement de la part de certains candidats a été pénalisante lors de l'épreuve.

Le large éventail de thèmes abordés dans le sujet a permis de mettre en évidence des fragilités récurrentes dans la préparation mathématique des candidats. On retrouve, entre autres, une maîtrise fragile du vocabulaire de géométrie et de numération, des difficultés à représenter une situation par une équation et à résoudre des équations ou encore une mauvaise conception de la notion de probabilité. Parallèlement à cela, le travail sur les outils numériques et les lectures graphiques est plus approfondi et la majorité des candidats traite tout à fait correctement les guestions qui s'y rapportent.

En ce qui concerne la troisième partie, on retrouve trop souvent dans les productions des candidats la confusion de tâches entre analyse et description, que cela concerne les procédures suivies ou les erreurs commises par les élèves.

Le jury s'est attaché à construire un barème discriminant sur les points les plus essentiels à l'exercice du métier d'enseignant dans le premier degré afin de valoriser les candidats montrant des compétences solides sur les fondamentaux. Cela peut constituer une ligne directrice dans la manière dont les futurs candidats s'engageront dans leur préparation.

Partie 1

Moyenne: 9,3/13

Cette première partie est la mieux réussie des trois qui composent le sujet.

Il s'agit d'un problème dont les contextualisations sont en lien avec le rugby. La *partie A* est basée sur des calculs de longueurs, d'aires et de vitesses, la *partie B* est une application du théorème de Thalès et la *partie C* aborde la notion de fonction, l'étude du tableur et la résolution d'équation. Les principaux thèmes mathématiques abordés dans ce problème sont donc : géométrie plane, calcul algébrique et lectures graphiques. Les différents types de questions de cette partie ont permis aux candidats de montrer leurs capacités à mobiliser des automatismes mathématiques dans des situations variées, nécessitant la mise en œuvre des six compétences mathématiques.

- Partie A : au-delà de la connaissance de formules d'aire et de vitesse, le sujet s'attèle à vérifier la capacité des candidats à déterminer des valeurs approchées de différentes valeurs numériques. Les symboles « = » (égal) et « ≈ » (environ égal) ne sont correctement utilisés que par environ la moitié des candidats. Pour les autres, la confusion observée dans l'utilisation de ces symboles laisse transparaitre une confusion entre la valeur exacte et les valeurs approchées d'un nombre. Cette distinction est pourtant essentielle pour compléter la construction des nombres abordés à l'école primaire avec, par exemple, des rationnels non décimaux comme 1/3 ou 1/6.
- Partie B : constituée d'une seule question, les candidats sont amenés dans cette partie à déterminer la hauteur d'un poteau de rugby en appliquant le théorème de Thalès. À partir de la représentation proposée par l'énoncé, les candidats doivent organiser les informations données pour vérifier les hypothèses du théorème et l'appliquer. Dans ce cadre, un nombre important de candidats a omis de justifier le parallélisme nécessaire entre deux droites de la configuration. L'application du théorème a cependant été bien réalisée et le jury s'est attaché à valoriser la compétence « communiquer » dans cette question.
- Partie C : les lectures graphiques ont été correctement traitées par une très large majorité des candidats, confirmant leur bonne préparation sur ce point. Les questions associées ont donc été relativement pénalisantes pour les candidats ne maitrisant pas cette notion. On retrouve également ce principe avec les questions s'appuyant sur l'outil tableur qui sont globalement bien réussies par les candidats malgré leur difficulté croissante dans les sujets de CRPE. La dernière question de cette partie C, dont la réponse nécessitait la détermination et la résolution d'une équation du second degré, a été discriminante en révélant de réelles fragilités de calcul algébrique. Le jury a bien entendu valorisé les productions témoignant de qualités mathématiques sur la question.

Partie 2

Moyenne: 8,5/13

Les quatre exercices indépendants qui composent cette seconde partie permettent d'aborder de nombreuses notions (géométrie dans l'espace, statistiques, algorithmique et probabilités) ainsi que les six compétences mathématiques (chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner, communiquer).

- Exercice 1 : il s'agit d'un exercice de géométrie dans l'espace sur les volumes prenant appui sur la représentation d'un silo de stockage. Il repose principalement sur la résolution de deux équations et la connaissance de la formule donnant l'aire du disque. La connaissance de cette dernière et son utilisation ont constitué l'essentiel des difficultés pénalisantes rencontrées par les candidats.
- Exercice 2 : cet exercice de statistiques est contextualisé dans une situation d'analyse et de comparaison des salaires d'une entreprise installée sur deux sites. Les trois questions liées au calcul de pourcentages ont été globalement bien traitées malgré la difficulté de la dernière question de l'exercice. Là encore, le jury a pu mesurer la solide préparation des candidats à ce type de questions. La recherche de la valeur manquante de la question 2.b nécessitait la résolution d'une équation. Elle a été bien traitée par les candidats qui s'y sont attelés et a donc été pénalisante pour les autres. La question 4 a été discriminante, de nombreux candidats ne maitrisant pas convenablement la notion de moyenne pondérée. C'est pourtant cette dernière qui permet le calcul d'une moyenne d'un groupe à partir de celles de sous-groupes d'effectifs distincts.
- Exercice 3 : cet exercice sur l'algorithmique avec le logiciel Scratch a confirmé l'intégration de cette notion dans la préparation des candidats. Ils ont bien su interpréter les blocs de programmes présentés et la compréhension du fonctionnement du logiciel est très majoritairement acquise. Cependant, au travers des différentes erreurs rencontrées dans les réponses des candidats, le jury a constaté deux fragilités en géométrie : une méconnaissance de ce qu'est une transformation géométrique (translation, symétries, rotation et homothétie) et, dans une moindre mesure, de ce qu'est un hexagone (polygone à six côtés).
- Exercice 4: cet exercice est un « vrai-faux » comportant trois affirmations sur la notion de probabilité. La première met en scène, au travers de trois lancers successifs d'une pièce de monnaie, le principe d'indépendance du hasard qui peut ici être ainsi formulée: « une pièce de monnaie n'a pas de mémoire ». La seconde s'appuie sur deux tirages de boules indiscernables dans deux urnes identiques pour mettre en scène le principe multiplicatif de calcul d'une probabilité lors d'une expérience à deux épreuves. Le jury a apprécié les quelques raisonnements par l'absurde utilisés pour nier le modèle additif proposé dans l'affirmation. La troisième et dernière affirmation met en scène la formule « nombre de cas favorables sur nombre de cas total » pour le calcul d'une probabilité dans une situation d'équiprobabilité ici illustrée par le lancer de deux dés. Cet exercice a mis en lumière de nombreuses mauvaises conceptions du hasard ainsi qu'une connaissance modérée du vocabulaire et des outils élémentaires des probabilités. Le jury encourage les futurs candidats à renforcer leur maitrise de cette notion lors de leur préparation.

Partie 3

Moyenne: 8,3/14

Cette dernière partie vise l'appréciation de la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement et à analyser des productions d'élèves. Elle porte cette année sur les cycles 2 et 3 de la scolarité obligatoire. Une mauvaise maitrise par les candidats du vocabulaire spécifique à la numération (chiffres vs nombres, partie entière vs entiers...), vocabulaire essentiel à l'enseignement des mathématiques dans le premier degré, a été pénalisante dans l'évaluation de leur production.

- Situation 1 : cette situation aborde la réalisation de calculs non posés à partir des réponses de trois élèves de CE1. Les démarches calculatoires présentes dans les trois productions sont correctes. L'élève 1 utilise la décomposition d'un nombre et le complément à la dizaine supérieure pour obtenir le résultat. Sa rédaction est incorrecte puisqu'il relie par un signe égal des quantités différentes. Les élèves 2 et 3, quant à eux, utilisent la même procédure qui consiste à décomposer les nombres en unités et dizaines qui seront additionnées séparément avant d'être regroupées.

Analyser une procédure ne consiste pas à la décrire sans relever les réussites et échecs des élèves en termes de compétences ou savoir-faire mathématiques. De plus, cela nécessite d'être attentif aux traces laissées par les élèves au cours de leur travail. Cela n'a pas été le cas des nombreux candidats qui ont lu la production de l'élève 2 comme l'addition de 15 et 15 d'une part (double de quinze) et celle de 9 et 11 d'autre part (complément à la dizaine).

Les quelques candidats qui ont identifié les propriétés relatives à l'addition (commutativité et associativité) ont vu leur production valorisée.

Pour les procédures à proposer dans la question 2, les candidats ont régulièrement repris celle de l'élève 3 alors qu'il était explicitement demandé d'en fournir deux nouvelles.

- Situation 2 : Cette situation fait intervenir la notion de proportionnalité. Elle repose sur l'analyse d'un travail d'élève de CM2. Une étude des variables didactiques a été demandée aux candidats ainsi qu'une production d'affiche.

La notion fondamentale de proportionnalité a bien été identifiée. De plus, les descriptions des procédures des élèves ont été, dans l'ensemble, bien réalisées. Le jury attire l'attention des futurs candidats sur la différence entre l'utilisation du coefficient de proportionnalité (qui permet de passer d'une grandeur à l'autre) et celle de la propriété multiplicative de la linéarité, ici utilisée dans le cadre de la procédure de retour à l'unité (qui opère sur les deux grandeurs en parallèle). La procédure du « produit en croix » a été moins fréquemment évoquée par les candidats que lors des précédentes sessions. Cette tendance, que le jury espère voir se confirmer à l'avenir, tend à montrer une meilleure connaissance des préconisations concernant l'enseignement de la proportionnalité au cycle 3.

Dans la question 4, la procédure de retour à l'unité n'a pas été considérée comme valable au niveau CM2 puisque la valeur de l'unité n'est pas un nombre décimal.

- Situation 3: cette situation porte sur la comparaison des nombres décimaux à travers l'analyse de cinq productions d'élèves.

Comme pour les procédures, les analyses des erreurs doivent dépasser leur simple description. Le jury attend des candidats qu'ils proposent des origines probables de ces erreurs à partir, par exemple, de constructions erronées ou de mauvaises représentations des notions en jeu.

Les raisons d'un travail de remédiation sur une droite graduée n'ont pas été bien exposées. En effet peu de candidats ont mis en avant, pour une telle représentation des nombres, la nécessité d'un premier travail sur les parties entières avant la prise en compte des parties décimales.

La dernière question a globalement été bien traitée. Les propositions correctes de représentations erronées qu'un élève de CM2 peut avoir sur les nombres décimaux montrent un travail sérieux sur la construction du système de numération décimal.